



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 3 JUILLET 2023 À 17 H 30
AU PAVILLON DE L'ÎLE SITUÉ AU
480, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître Rebecca MONACO, greffière adjointe

SONT ABSENTS :

Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

RÉSOLUTION 2023-07-371 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Arlene Bryant

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2023-07-372

2.1

Adoption du programme triennal d'immobilisations
pour les années 2024, 2025 et 2026

ATTENDU l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général a préparé le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE le 20 juin 2023, avait lieu une présentation finale au conseil des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le 22 juin 2023, le greffier a publié l'avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay et sur le babillard officiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Corbeil

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 totalisant la somme de 56 173 200 \$, pour l'année 2024, y compris les divers modes de financement des projets.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2023-07-373

3.1

Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame Arlene Bryant

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 33.

ADOPTÉE.

Le maire,

La greffière adjointe,

ÉRIC ALLARD

REBECCA MONACO